

# La Gazette Pennole

MAIRIE DE PENNE  
Le Bourg—81140 PENNE

Responsable de publication :  
Jean-Luc Kretz

Ont participé à ce numéro :  
Florence Ayçaguer, Philippe Delabre,  
Charlotte Eudier, Jihan Ghiati,  
Thierry Guiraud, Sylvain Renard,  
Franck Sorin.

Maquette, Mise en page :  
Chantal Gilli

N° 6 — 4<sup>ème</sup> Trimestre 2010 — 20 décembre

Bulletin d'informations municipal



## SOMMAIRE

Page 1

ÉDITO :

Le mot du Maire

Pages 2 - 3 - 4

VIE COMMUNALE

Voirie, PLU, Assainissement, Eau,  
Site Internet, Aménagement cen-  
tre bourg, Poubelles,...

Page 5

VIE INTERCOMMUNALE

Maisons partagées,

Fusions intercommunales,

Couverture salle de tennis...

Page 6

EN BREF

Les annonces, les associations,  
l'État civil, ...

## Numéros utiles

Mairie

☎ : 05-63-56-31-11

Fax: 05-63-56-39-40

Courriel : mairiedepenne@orange.fr

Site : <http://www.mairiedepenne.fr>

Horaires d'ouverture :

9h00-12h00 et 14h00-17h00

Fermé le mercredi et week-end

Eau

☎ : 05-63-56-31-11 (semaine)

☎ : 06-10-58-08-63 (urgences)

Électricité dépannage (Gaillac)

☎ : 08-10-33-30-81

Pompiers

☎ : 112

Gendarmerie

☎ : 05-63-56-48-30

## ÉDITO

### Le mot du Maire

**L**'année 2010 touche à sa fin. Vous verrez en lisant cette gazette que la commune continue à avancer sur de nombreux projets même si c'est de plus en plus difficile avec les restrictions budgétaires des collectivités, partenaires financiers, tels que l'État, la Région et le Conseil Général.

Mais cette année restera pour nous une année de tristesse et de malheur.

La perte de nombreux de nos concitoyens et en particulier celle de trois jeunes de la commune fut pour nous tous une épreuve terrible, je ne pensais pas à avoir à vivre cela en tant que maire et pourtant !!!

Je voudrais avoir une pensée pour eux tous et surtout dire à leur famille que nous resterons autour d'eux pour les aider à passer ce moment diffi-

cile.

Cette difficile épreuve nous a prouvé que dans des villages comme les nôtres, il reste encore beaucoup de solidarité et j'espère que cela continuera longtemps. Une commune ou un village vit tout d'abord grâce aux concitoyens qui savent se mettre aux services des autres et partager les moments de bonheur comme les moments de malheur.

**E**n espérant que 2011 sera meilleur, je terminerai en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous le 14 janvier 2011 pour les traditionnels vœux.

Bonnes fêtes, bonne année.

Bien à vous,

*Jean-Luc KRETZ*

**TRAVAUX VOIRIE****CE QUI A ÉTÉ FAIT :**

Chemin d'Ornano au château de Cazals fait « à blanc » :	56 125 € HT
Chemin de la gare 1/2 à blanc, 1/2 goudron y compris réfection des fossés et exutoire :	11 000 € HT
Chemin de Bès :	22 712 € HT
ST Paul : chemin de l'église	
+ Chemin de chez Mr Maffre à Mr Meme :	19 524 € HT

**PROGRAMME 2011-2012 :**

Chemin de ST Paul bas et enfouissement des lignes électriques :	16 376 €
Chemin de Raux	non chiffré
Chemin de Garissou	non chiffré
Chemin du Pic	non chiffré
Chemin de Pépénut-Gautier	non chiffré
Chemin d'Alic	non chiffré

**ASSAINISSEMENT**

Comme les habitants du village ont pu le constater, les travaux d'assainissement sur le village ont démarré depuis le 15 novembre et dureront jusqu'à fin mars.

Ce sont les entreprises MAFFRE et FLORES qui sont chargées des travaux sur les réseaux de collecte et de transfert. La station d'épuration à roseaux sera réalisée par la société « EPUR-NATURE » société qui a construit celle de Vaour.

Vous trouvez ci-dessous le budget de financement.

Celui-ci n'est pas encore finalisé car les demandes de subventions FEDER (Europe) sont en cours d'examen. Les retours que nous avons pour le moment semblent plutôt favorables.

**Contribution financière des habitants du village au traitement des eaux usées :**

- un abonnement annuel de 50 €
- une taxe au m<sup>3</sup> d'eau consommé d'un minimum de 0,50€ imposée par les

- partenaires financiers (C.G, Agence de l'eau)
- un coût de raccordement compris entre 750 et 850 € selon les résultats des dossiers de demande de subventions FEDER. Cette somme sera « lissée » sur 5 années.

**En conclusion :** si la totalité des subventions demandées est au rendez-vous, cette opération s'avèrera très économique pour les habitants du village.

**REMARQUES IMPORTANTES**

1. Les habitants concernés par le raccord au réseau de collecte doivent impérativement se présenter en mairie afin que les secrétaires inscrivent sur le plan l'endroit précis où ils souhaitent positionner le tabouret (raccord au réseau).
2. Les habitants qui possèdent une fosse devront la mettre hors service.
3. L'évacuation des eaux usées ne doit plus passer par la fosse septique.

**PROJET D'AMÉNAGEMENTS INTERAS-SOCIATIF DE L'ESPACE TENNIS**

Une idée d'aménagement autour de l'espace du tennis de Penne a vu le jour, dans le but d'optimiser le lieu

en vue des différentes utilisations qui en sont faites. L'Association de la Paroisse de St Paul, l'Association de la chasse, l'Association Sportive de Penne et la municipalité se sont accordées sur un projet commun :

- Création de 2 surfaces en enrobé à plusieurs usages : orchestre, piste de danse, repas, terrain de volley, Court Benoît (court de mini-tennis à destination des enfants).
- Création d'une dalle béton sous la bâche devant la Maison du Club.
- Aménagements électriques pour éviter les surcharges et éclairer les nouveaux espaces.

Les financements envisagés sont les suivants :

- Pour les enrobés : apport des associations L'Echo des Hameaux et PCV pour le Court Benoît, la commune contracte un emprunt remboursé par annuités par les 3 associations qui portent le projet.
- La commune prend en charge la dalle béton (régie) et les aménagements électriques (via un programme intercommunal).

**SITE INTERNET**

Un annuaire en ligne des acteurs locaux est disponible sur le site <http://www.mairiedepenne.fr> (rubrique « Vie pratique »).

Cet annuaire n'est sans doute pas complet : artisans, professionnels, associations, artistes, n'oubliez pas de nous contacter ([contact@mairiedepenne.fr](mailto:contact@mairiedepenne.fr) ou 05 63 56 31 11) pour ajouter ou mettre à jour les informations qui vous concernent.

Vous pouvez désormais recevoir la Gazette Pennole par courriel. N'hésitez pas à vous inscrire sur le site <http://www.mairiedepenne.fr> (rubrique « La Gazette Pennole »).

**BUDGET DE FINANCEMENT ASSAINISSEMENT**

Nature des investissements	Montant prévu HT	Subv. Agence de l'eau	Subv. Conseil Général	Subv.FEDER Pas certaine	Autofinanc. + FEDER si aucune subv.
Acquisition, Maîtrise œuvre, Etudes, Tests réception	45 483				
Station	118 259				
Réseau de transfert	138 679				
Réseau de collecte	216 224				
<b>TOTAL</b>	<b>518 645</b>	<b>162 683</b>	<b>112 776</b>	<b>149 004</b>	<b>94 182</b>

**BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Les travaux de rénovation de l'appartement de Belaygues débuteront ce mois de décembre, la mise aux normes et sécurité électrique des autres logements suivront ces travaux.

**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Lors de l'ouverture des plis du 14 juin 2010, 7 candidats avaient soumis, l'ingénieur de la DDT, nous a aidé à établir un classement comparatif (prix fixe + options...), afin de nous permettre d'opérer un choix justifié.

Ce choix s'est finalement porté sur le Bureau d'Étude Millasseau/ Ectare/ Cadres, qui a été validé lors du Conseil Municipal du 19 octobre 2010.

Le montant total du devis s'élève à 27 280 € HT.

Si tout se déroule bien, le démarrage de l'étude devrait se faire début janvier 2011.

**EAU****Maillage**

L'État n'a de cesse de réorganiser les services publics, c'est un sport gouvernemental : on prend un peu de DDA et un zeste de DDE, on remue bien, et on crée la DDEA, et si on remue encore un peu on fait la DDT, et ce n'est sûrement pas fini...

Résultat des courses, les personnels des services publics changent de poste ou d'affectation en permanence, leurs effectifs diminuent, leurs charges de travail augmentent...

Et nous Collectivités locales, nous attendons...

C'est la manœuvre parfaitement élaborée et cynique d'un État financier qui veut couper un Service Public de tous ses moyens, le rendre improductif, et légitimer sa disparition au profit d'un système privé.

Et nous, Collectivités locales, nous paierons...

Vous comprendrez donc très bien pourquoi le dossier de maillage Amiel/La Madeleine/Vaour est au ralenti.

**Périmètres de protection des sources captées d'Amiel et la Madeleine**

Les colorations pour Amiel ont été effectuées le 19 mai 2010 :

- La fluorescéine injectée dans une doline à Palot (Commune de Saint-Antonin, Causse d'Anglars entre Sainte-Sabine et Laussier) est ressortie à Amiel 1 mois après. Palot constitue donc la tête de réseau d'Amiel, soit une distance à vol d'oiseau d'environ 6 km.
- La rhodamine injectée à Gabach, et le naphthionate injecté à l'Igüe du Frau n'ont donné aucun résultat (peut-être sont-ils restés piégés car depuis aucun épisode pluvieux important n'a eu lieu).

Pour La Madeleine, une coloration dans la perte de Cabéou a eu lieu le 09 novembre 2010 pour savoir si une corrélation entre les deux réseaux est possible. Les prélèvements se terminent et nous attendons les résultats d'analyses d'ici environ 1 mois.

Donc la suite au prochain numéro...

**LES POUBELLES, LA DÉCHETTERIE « MOBILE »**

Nous avons la chance de vivre sur un territoire exceptionnel, préservé, spacieux. Le revers de la médaille est notre faible représentativité et notre éloignement.

La gestion de nos déchets, via Trifyl, sous forme de mutualisation, doit permettre un service égal pour tous malgré ces contraintes.

C'est pourquoi aujourd'hui nous bénéficions des avantages de notre déchetterie « mobile ».

Faut-il encore s'en servir !

Les différentes places pour contenir à couvercle jaune et vert (prévus pour ne recevoir que les ordures ménagères) ne doivent en aucun cas servir de dépotoir, comme c'est malheureusement souvent le cas. C'est moche et ça coûte encore un peu plus (temps de travail des

employés communaux).

Un temps remis en cause, nous espérons bien avoir été suffisamment convaincants pour conserver ce service.

Son bon fonctionnement ne peut que nous aider à son maintien et nous n'aurons pas à « courir » à Vindrac ou (prochainement) Castelnau.

En résumé, ayez la « DECHETRITUDE » !

Respectez les horaires d'ouverture :

- ⇒ Tous les 1<sup>er</sup> vendredis après midi de chaque mois de 14h à 17h
- ⇒ Tous les 1<sup>er</sup> samedis matin suivants de 9h à 12h, à l'ancienne carrière de Janoye.

ATTENTION aux grands volumes ! Assurez-vous, avant, qu'il reste de la place dans les bennes !



Professionnels, renseignez-vous auprès de Trifyl.

Rappel des principaux produits non acceptés à Penne :

- Produits amiantés, issus du pétrole, inflammables, chimiques...
- Pneus, batteries, piles, peinture, bouteilles de gaz, gravats, ciment, plâtre ...

Merci de votre attention.

ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU VILLAGE ET REQUALIFICATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (MAIRIE, SALLE DES FÊTES ET GRANGE « BOCHOT »)

Nous avons relancé l'appel d'offre en juillet dernier, pour une étude de programmation - définition et organisation des espaces publics et en option - avec une mission de maîtrise d'œuvre - élaboration du projet et assistance de la Commune pour l'élaboration des dossiers administratifs, lancement de la consultation des entreprises et suivi des travaux,...



La consultation est close depuis le 27 septembre dernier et l'analyse est en cours. L'audition des cabinets aura lieu en janvier prochain.

La mission comprend deux volets d'aménagements :

- Une tranche ferme dont l'enveloppe prévisionnelle est plafonnée à 300 000 €HT de travaux (auxquels s'ajoutent notamment les honoraires du maître d'œuvre établis en % du HT des travaux).

Cette première phase concerne :

- la circulation et le stationnement dans le village et à proximité
- la matérialisation de liaisons piétonnes dans et à proximité du village
- l'aménagement des espaces situés devant la mairie et la salle des fêtes
- le traitement végétal, l'aménagement mobilier et l'éclairage
- la création d'une aire de stationnement et de retournement des bus et le stationnement et l'aire de services des camping-cars, à proximité du village

- Une seconde tranche, optionnelle et également plafonnée à 300 000 €HT qui s'attachera plus particulièrement à l'ensemble des bâtiments communaux, la mairie, la salle des fêtes et la grange « Bochot » : définition des usages et des espaces,

réhabilitation, aménagements.

Nous avons intégré des objectifs en termes de Développement Durable comme la qualité des matériaux, l'utilisation d'essences locales, un entretien facile et peu coûteux, des éclairages discrets et économes, l'intégration de liaisons douces pour les accès au village, une imperméabilisation minimale des sols.

Nous avons également souhaité imposer des contraintes particulières qui traduisent nos intentions et notre démarche (outre les contraintes légales MH et accessibilité) :

- ⇒ les aménagements devront être traités en cohérence avec le contexte patrimonial et paysager existant et en lien avec la révision du PLU communal
- ⇒ le projet et sa mise en œuvre devront intégrer simplicité et lisibilité de l'organisation
- ⇒ éviter la banalisation et conserver l'identité des lieux
- ⇒ les revêtements des sols devront être faciles d'entretien, mettant en valeur l'identité du bourg et en lien avec son environnement
- ⇒ l'éclairage public préfigurera une mise en lumière du village
- ⇒ les réseaux d'eaux pluviales devront être vus en lien avec les travaux d'assainissement en cours

Un comité de pilotage sera constitué afin de suivre le projet et le maître d'œuvre. Le travail effectué par la commission élue aménagement et entretien sera pris en compte et une concertation avec les habitants, usagers et acteurs associatifs sera organisée.



### COUVERTURE D'UN COURT DE TENNIS À PENNE

Comme nous vous l'avions expliqué dans notre dernière gazette, le projet de couverture d'un court de tennis financé par la mise en place de photopiles en toiture a échoué, les subventions spécifiques de l'Europe (FEDER) nous ayant été refusées.



Cependant, la Communauté des Communes, après vérification auprès du Conseil Général et Régional, a obtenu de conserver les subventions accordées par ces deux collectivités au titre du projet sportif, soit 50 206€, à condition que l'enveloppe du nouveau projet ne dépasse pas l'ancienne, ce qui est le cas.

En conséquence, des représentants de la CC, de l'association tennis ASP, de Raid Escapado se sont donc réunis le 19 novembre et ont décidé ce qui suit :

- Le principe de l'engagement financier sur le projet de couverture du green set a été validé par tous les partenaires.
- La multifonctionnalité sportive de la salle a été décidée à l'unanimité.
- La rédaction d'une convention d'utilisation de la salle par les diverses associations partenaires est en route. Pour l'heure cette convention est réfléchie entre Raid Escapado, l'ASP, et une future association de badminton. Cette convention sera proposée au Conseil Communautaire.
- La Communauté des Communes, après validation du

projet par l'ensemble du Conseil, serait porteuse de l'emprunt de complément de ressources, d'avance de la TVA en partie récupérable et pourrait prendre à sa charge les intérêts des emprunts (soit environ 4500€).

- La gestion serait assurée par l'ASP, celle-ci se chargeant d'établir les participations financières des associations utilisatrices et devenant à ce titre l'interlocuteur de la CC quant au remboursement de l'annuité d'emprunt qui sera de l'ordre de 1 500€. Il a été évoqué l'idée d'une « journée des associations » pour contribuer à ce remboursement.

Le permis de construire ayant déjà été déposé une première fois, il nous faut faire une modification et rédiger un cahier des charges pour appel d'offre aux entreprises. Ce projet de salle couverte pourrait donc (enfin) démarrer dans les deux ou trois prochains mois.

DEPENSES		RECETTES	
Charpente, couverture, bardage, bacs aciers	95 000	ASP	20 000
Maçonnerie	6 500	FFT	9 000
Éclairage	18 000	REGION	27 283
Architecte	10 000	Conseil Général	22 923
Total HT	108 262	RAID ESCAPADO	15 000
TVA	21 238	Emprunt CC	35 294
<b>TOTAL TTC</b>	<b>129 500</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>129 500</b>

### MAISONS PARTAGÉES

La Communauté de Commune du Causse Nord Ouest du Tarn, en partenariat avec l'association C'Vital, travaille depuis plusieurs années sur la mise en place d'un projet pouvant accueillir des personnes âgées sur notre territoire.

Un projet a retenu notre attention et nous espérons qu'il verra le jour courant 2011. Il s'agit d'accueillir au sein de « maisons partagées » 4 personnes âgées (autonomes dans leur acte de la vie quotidienne) en collocation au sein d'une maison aménagée pour ce public. Une gouvernante serait présente plusieurs heures par jour pour aider à faire le ménage et les sorties. Les repas seraient livrés de l'extérieur et le linge pris en charge. Pour toutes les prestations (repas, loyer, charges, entretien) il sera demandé à la personne accueillie environ 980€/mois. Chaque personne aura droit à l'allocation logement (environ 150€). Nous souhaitons pouvoir permettre aux personnes âgées de nos villages de rester à proximité

de chez elles dans un endroit convivial et adapté.

A Penne le bâtiment choisi est l'ancien hôtel restaurant (maison Ringard) : le bas sera consacré à l'accueil des personnes âgées et le haut sera aménagé en hôtel.



A Milhars le lotissement des « Graillettes » accueillera une maison neuve conçue spécialement pour ce projet. Ces deux lieux sont au cœur du village afin de permettre aux personnes accueillies de rester actrices de la vie du village.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter C'Vital au 05.63.56.11.44

### PROJET DE FUSION INTERCOMMUNALE (COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS CORDAIS ET DES CAUSSES NORD-OUEST DU TARN)

La loi sur la réforme des collectivités territoriales nous impose à brève échéance de former des communautés de communes d'au moins 5 000 habitants.

Dans cette perspective, nous avons entamé depuis déjà un certain temps des discussions avec les élus de la CC du Pays Cordais.

Nous avons décidé dernièrement de mettre en place 3 commissions (tourisme, écoles, voirie) chargées d'étudier les convergences possibles de manière à harmoniser les délégations respectives de compétences des communes vers les intercommunalités.

**COMITÉ DES FÊTES**

Le Comité des Fêtes de Penne s'est réuni le 3 décembre avec plusieurs anciens ou nouveaux venus pour envisager la fête de l'an prochain.

En effet, devant le manque de bénévoles pour assurer les 3 jours de fête de l'été, le dynamisme était un peu retombé...

Heureusement, les personnes présentes ont redonné de l'entrain et de l'envie de recommencer une fête sur le canevas de l'an passé.

La fête de Penne se déroulera donc les **6,7 et 8 août 2011**.

Afin de préparer au mieux la fête du village, le **Comité des Fêtes fait encore appel aux bonnes volontés** qui pourraient s'investir

soit dans la préparation, soit les jours de fête – ou les deux !

**La prochaine réunion est prévue le vendredi 21 janvier 2011 à 20h30 à la mairie.**

**Un repas festif avec les habitants de Penne et tous ceux qui désirent s'investir à Penne sera organisé le 9 avril 2011, probablement sur le principe de l'« Auberge Espagnole ». Ce sera l'occasion de présenter l'organisation des festivités de l'été de lancer un dernier appel à tous les bénévoles désireux de voir la fête du village perdurer.**

**Nous vous attendons donc nombreux à nos réunions de préparation**

**INAUGURATION DE L'ÉCOLE MAURICE BOYER**

Le Conseil Municipal a décidé de baptiser l'école du village du nom de Maurice BOYER, son ancien maire et instituteur en présence de Madame la Préfète. Nous n'avons pas encore fixé de date. Nous vous avertirons de cette inauguration par post contact.

**DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

Vendredi	21.01.2011
Vendredi	25.02.2011
Vendredi	25.03.2011
Vendredi	15.04.2011
Dimanche	08.05.2011
Vendredi	17.06.2011

**VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL**

RETENEZ CETTE DATE : VENDREDI 14 JANVIER À 18H30 À LA SALLE DES FÊTES. A TRÈS BIENTÔT !

**ETAT CIVIL :****Naissances :**

**PAUL--AIMAR** Solal et Yzia, nés le 14 novembre 2010, domiciliés à Saint Paul.

**Mariages :**

**CHARDON** François et **GHIATI** Jihan, le 07 août 2010, domiciliés à La Madeleine.

**TARDIVEAU** Mikaël et **GIBÉ** Suzy, le 20 août 2010, domiciliés à La Serre.

**LE DISET** François et **GOURICHON** Marie-Pierre, le 21 août 2010, domiciliés au Bourg.

**CHARLES** Romain et **BARAGE** Gwenaëlle,

le 25 septembre 2010, domiciliés au Bourg.

**Décès :**

**LAFOSSE** Etienne, le 26 juin 2010, domicilié à Régy.

**RAOULT** Michel, Roger, le 02 juillet 2010, domicilié à Moles.

**STOLZ** Jonathan, le 23 juillet 2010, domicilié à La Brégarié.

**VIDAL** Henriette veuve DELPECH, le 27 juillet 2010, domiciliée à Fontblanque.

**GUIRAUD** Salvi, le 24 septembre 2010, domicilié à Les Baoutes.

**PASINI** Giovanna, épouse BES, le 08 décembre 2010, domiciliée au bourg.

**CASSE TOI PAUV' CON !**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le cheptel minimum ovin à détenir pour avoir droit aux primes à la brebis, passe de 10 brebis à 50 brebis.

Aucun syndicat, aucune organisation agricole ne dénonce ce dictat, comme si cela arrangeait tout le monde : il y en aura un peu plus pour les autres...

Quand on parle de solidarité agricole, d'organisation du territoire, d'équilibre social, nous nous posons de sévères questions sur la compétence de nos décideurs.

A Penne, 3 éleveurs sont concernés par cette mesure sur les 7 moutonniers de la commune.



A.R.E.S.

**ASSOCIATION RURALE D'ECONOMIES SOLIDAIRES (A.R.E.S.)**

**Comme "un vieux qui meurt est une bibliothèque qui brûle", la disparition de la petite agriculture est la destruction de notre chaîne sociale. Nous souhaitons nous regrouper pour résister à ce phénomène qui ne nous semble pas inéluctable.**

Tel est le préambule de l'Association Rurale d'Economies Solidaires (A.R.E.S.) qui s'est créée le 03-07-2010, et dont les buts sont de :

- Créer un environnement favorable au maintien et à l'installation d'actifs.
- Favoriser un espace ouvert et accueillant sur le territoire.
- Sauvegarder la biodiversité des activités économiques, culturelles, sociales et naturelles.
- Animer, informer, échanger et rassembler les acteurs locaux pour promouvoir nos actions.

L'association se réunit tous les 1<sup>er</sup> lundis du mois à 20h30 à la mairie de Penne (sauf pour la prochaine qui sera le 10 janvier 2011). L'association est ouverte à toute personne intéressée par nos actions, la cotisation annuelle est de 10 €.